



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 mai 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 mai 2018, adressée au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, en réponse à la lettre datée du 13 avril 2018 émanant du Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/349), et comme suite à ma lettre datée du 20 février 2018 (S/2018/142) concernant diverses allégations sans fondement formulées contre la République islamique d'Iran, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit :

Contrairement à l'allégation infondée qui a été faite, les détails opérationnels fournis au Gouvernement iranien montrent que le drone survolait la Syrie, près de la frontière avec la Jordanie et les territoires arabes occupés, dans l'optique de contrôler et de surveiller l'EIIL et d'autres groupes terroristes présents sur ce territoire. Le drone n'était pas armé et n'était nullement destiné à mener une attaque où que ce soit, ni à en préparer une.

L'action irresponsable d'Israël n'a fait qu'aider l'EIIL et d'autres groupes terroristes présents en Syrie. De fait, il existe suffisamment de preuves du soutien apporté par Israël à ces groupes terroristes, qui sont visés par des sanctions du Conseil de sécurité, et les faits dont il est question témoignent clairement de la politique destructrice que poursuit Israël en venant en aide à ces groupes pour déstabiliser la région. Le régime israélien a été établi par l'occupation et l'agression, et sa survie est étroitement liée à cette attitude déstabilisatrice.

Le régime israélien a utilisé ces faits pour justifier une série d'attaques militaires prétendument préventives, y compris celle du 9 avril 2018, perpétrées en violation des dispositions de la Charte des Nations Unies. Ses récentes lettres (S/2018/111 et S/2018/349), ainsi que ses déclarations publiques, montrent clairement que les attaques militaires ont été menées dans l'intention évidente de cibler des nationaux iraniens et des intérêts iraniens déployés légitimement en République arabe syrienne. La République islamique d'Iran préserve le droit de légitime défense qu'elle tient de la Charte des Nations Unies et demande au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en condamnant ces actes d'agression et en priant le régime israélien de mettre un terme à son aventurisme dangereux et constant et à ses provocations, qui mettent en péril la paix et la sécurité régionales.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Gholamali **Khoshroo**
